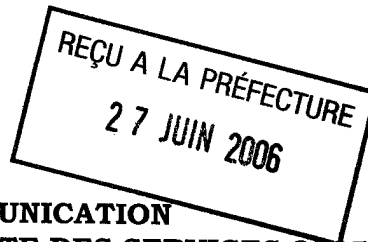


Service instructeur
Direction Générale des Services

5^{ème} Commission - N° 2006/III-5e/20

Service consulté



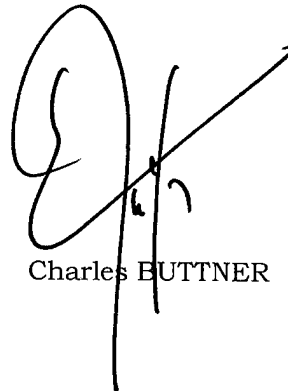
COMMUNICATION
RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2005

Résumé : *le rapport d'activité synthétise les politiques initiées par le Conseil Général et mises en œuvre par les Services*

Le rapport annuel d'activité des services pour l'année 2004 vous est présenté, conformément à l'article L. 3121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit notamment que "chaque année, le Président rend compte au conseil général, par un rapport spécial, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département ... de l'état d'exécution des délibérations du conseil général et de la situation financière du département".

Au-delà de cette obligation légale, ce document rend compte des impulsions que nous avons données pour répondre aux enjeux de la décentralisation prévue par la loi du 13 août 2004 relative aux "libertés et responsabilités locales", renforcer la territorialisation de notre action, ou faire face aux difficultés que connaît notre Département en matière économique.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activité des services, dont une large diffusion sera assurée auprès de nos partenaires.



Charles BUTTNER